

DECRET N° 70-285 /CP/MIT

du 28 Octobre 1970

portant nomination du Directeur et du Directeur-
Adjoint de la Radiodiffusion

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil
Présidentiel ;
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts
fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président
de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°91/PR/MIJS du 21 mars 1967, portant administration et
fonctionnement du Service de la Radiodiffusion du Dahomey ;
VU le Décret N°282/PR/SGG du 4 septembre 1968, portant nomination
du Directeur de la Radiodiffusion ;
VU le Décret N°70-278/CP/SGG du 12 octobre 1970 ;
Sur proposition du Ministre de l'Information et du Tourisme ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

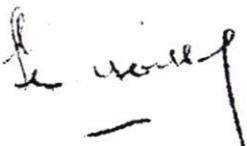
Article 1er - Mr Samuel AHOYO, Ingénieur de la Radiodiffusion, est nommé
Directeur de la Radiodiffusion.

Article 2 - Mr Illyass ZOUNON, Animateur de Chaîne, est nommé Directeur-
Adjoint de la Radiodiffusion.

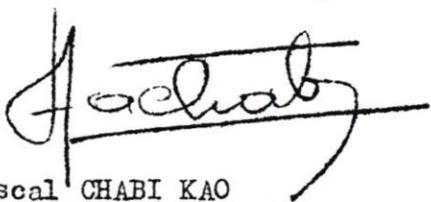
Article 3 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires, notamment le décret N°282/PR/SGG du 4 septembre 1968, prend
effet pour compter de la date de sa signature et sera publié et communiqué
partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 28 Octobre 1970

par le Conseil Présidentiel,


Sourou-Migan APITHY

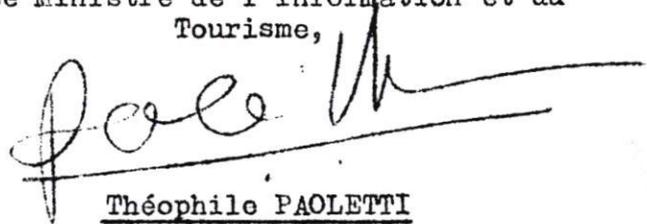
Le Ministre des Finances,


Pascal CHABI KAO



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre de l'Information et du
Tourisme,


Théophile PAOLETTI

Ampliatiions : PCP 8 - MCP 4 - CS 6
MIT 4 - Ministères 10 - HC 3 - SGG 4
Radiodiffusion 4 - Intéressés 2 -
IAA-DCCT-DN-IGF-ENEP-JORD-Gde Chanc. 7
DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - DI 8
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - Dtion de la